|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 35e  | 1re  | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 24 avril 1995 | M. Jean Garon | Ministre de l’Éducation  | PQ |

**M. Garon :** Alors, M. le Président, il me fait plaisir d'être ici pour la première année de défense des crédits du ministère de l'Éducation, pour l'année 1995-1996. C'est une année importante pour nous, parce que je pense que ça va permettre d'indiquer des orientations suite au changement de gouvernement, d'autant plus que l'année 1995-1996 sera plutôt une année de transition. C'est évident que, avec les états généraux qui sont en cours maintenant, qui sont commencés depuis le 9 avril, 1995-1996 va être une année de transition, alors que 1994-1995 avait été la fin d'une année qui avait déjà été entreprise avec quelques actions par le nouveau gouvernement sur des marges qu'il avait été capable de libérer à la fin, plutôt, de l'année, puisque, en cours d'année, il est difficile de savoir les sommes dont on pourra disposer pour des engagements particuliers.

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti québécois a formulé 13 engagements dans le domaine de l'éducation. Je ne parle pas des engagements régionaux ou des engagements de comté, mais de 13 engagements nationaux. Depuis le 26 septembre dernier, nous en avons réalisé 12, ou en voie de réalisation, sur un total de 13. Cela correspond à un taux de réalisation de 86 %, c'est-à-dire un bilan de réalisation très positif. Permettez-moi de les énumérer brièvement car ils illustrent concrètement, par des actions et non seulement des paroles, la priorité que le gouvernement entend accorder à l'éducation et quelques-unes de ses orientations fondamentales.

Nous avons procédé à la réouverture des écoles de Batiscan, de Saint-Jean-Eudes, à Jonquière, et à l'ouverture de l'école communautaire de Lefebvre. Tel que promis, nous avons aboli la taxe à l'échec de 50 $ au niveau collégial et nous avons maintenu les droits de scolarité au même niveau, en 1995-1996, que l'an dernier. Nous maintiendrons les crédits alloués au programme de prêts et bourses en 1995-1996, et nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants.

En novembre dernier, nous avons annoncé que les groupes d'éducation populaire, autonome et d'alphabétisation resteraient sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et, tout récemment, nous avons procédé à l'indexation des budgets de ces organismes, à qui nos prédécesseurs serraient la vis depuis sept ans, en tenant compte de la hausse des niveaux de prix, depuis 1988, qui n'avaient pas été indexés.

En janvier, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique au collégial afin de revaloriser ce type d'enseignement. Suite aux premières recommandations du groupe de travail, nous avons annoncé, le 6 avril dernier, un nouveau programme de formation professionnelle.

Enfin, l'aménagement d'un cégep autonome dans l'ouest de l'île de Montréal est enclenché et, tel que promis et attendu, nous avons lancé les états généraux sur l'éducation. Cette opération permettra à tous les Québécois et Québécoises de dire ce qu'ils souhaitent comme école, comme collège et comme université pour affronter le XXIe siècle. D'ici juin 1996, l'éducation sera à l'ordre du jour comme elle l'a rarement été auparavant au Québec, et j'en profite pour réinviter la commission parlementaire de l'éducation et tous ses membres à participer à l'établissement des grands consensus qui guideront l'action du gouvernement du Québec en éducation pour les prochaines années.

Quant à la loi-cadre sur l'aide financière aux étudiants et les droits de scolarité, elle suivra la tenue des états généraux sur l'éducation. C'est le seul engagement qui ne peut pas être complètement enclenché puisqu'il y a un comité d'étude, tel que promis, des états généraux, qui recevra les projets du groupe et, ensuite, il y aura des modifications ou une nouvelle loi-cadre sur le financement, tel que promis.

Enfin, nous avons offert aux universités un montant forfaitaire de 20 000 000 $ pour les aider à régler la question de l'équité salariale de leurs employés – il s'agit essentiellement d'employés de soutien – problème que nos prédécesseurs leur ont laissé sur les bras, malgré tous leurs beaux discours. La réalisation, en moins de sept mois, de la presque totalité des engagements pris lors de la dernière campagne électorale en matière d'éducation démontre à quel point les choses peuvent bouger lorsque le gouvernement a la volonté d'agir.

Par ailleurs, à travers ces actions, on voit se dessiner une politique qui veut recentrer l'éducation sur ce qui est essentiel: l'élève et l'étudiant, l'enseignant et le professeur, et les actes d'apprendre et d'enseigner qui les unissent. Toutefois, la nouvelle approche budgétaire nous oblige à revoir nos façons de faire et à trouver les moyens nécessaires pour rationaliser nos dépenses.

En 1995-1996, le ministère de l'Éducation disposera d'une enveloppe fermée de crédits correspondant essentiellement à celle de l'an dernier. C'est donc dire que le ministère devra autofinancer toute fluctuation budgétaire, qu'elle soit due à des facteurs indépendants de notre volonté ou à de nouveaux développements. Ce défi de gestion nous impose de rallier tous les partenaires dans la poursuite d'objectifs clairs et partagés.

Dans notre approche budgétaire pour 1995-1996, nous avons donc procédé à un certain nombre d'aménagements dans les paramètres d'allocations budgétaires afin de rendre plus efficaces et moins coûteux les services et encadrements administratifs au profit des services directs aux élèves et aux étudiants. Ces ajustements amèneront les différents partenaires à fournir les efforts nécessaires pour rationaliser leurs dépenses administratives. C'est dans ce contexte que j'ai défini un certain nombre d'orientations pour 1995-1996 à l'égard de chacun des réseaux de notre système éducatif.

Premièrement, l'éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire. En éducation, la participation de la population aux décisions qui la concernent et la contribution de partenaires locaux à la mise en place de solutions communautaires sont fondamentales. Il faudrait faire en sorte que les parents et les membres de la communauté puissent mieux faire entendre leur voix, celle de leurs aspirations légitimes d'avoir des services éducatifs qui répondent à leurs besoins, celle qui inspire une école soucieuse du bien-être et de l'avenir des jeunes, celle qui anime une école à l'écoute et au service des populations locales, celle, enfin, qui suscite un partenariat local efficace et dynamique.

Cette confiance en la capacité communautaire de prendre ses affaires en main doit inspirer nos actions et nos efforts pour rapprocher l'école de sa communauté. Nous devons tirer profit de l'affirmation des dynamismes locaux qui se manifestent, comme ce fut le cas à Batiscan, à Jonquière et à Lefebvre. Il faut utiliser tous les moyens pour que l'école soit humaine, mais exigeante et formatrice, accueillante pour toutes les clientèles et largement ouverte à la communauté.

Afin de favoriser un plus grand partenariat entre les organismes scolaires et les différents intervenants du milieu, j'ai accepté d'autoriser un plus grand nombre de commissions scolaires à dispenser des services de formation générale aux adultes en mettant fin au rejet systématique de toute demande de commissions scolaires désirant offrir cette formation sur leur territoire afin de favoriser l'utilisation optimale des ressources locales pour le développement de services mieux adaptés et plus accessibles aux citoyens de leur territoire. C'est la décentralisation, à toutes fins pratiques, sans faire beaucoup de discours.

Enfin, dans une même visée de rapprochement et d'utilisation optimale des ressources, je souhaite, en 1995-1996, accentuer les partenariats avec les municipalités pour l'utilisation conjointe et optimale des équipements culturels – notamment les bibliothèques – et sportifs. Depuis ma nomination au ministère de l'Éducation, vous avez pu constater ma préoccupation constante de subordonner les débats administratifs à notre mission fondamentale, celle d'aménager une école respectueuse des besoins du milieu, c'est-à-dire une école plus accueillante, plus harmonieuse, plus rigoureuse et, partant, plus stimulante pour les jeunes.

À mon avis, toute notre planification budgétaire et tous nos gestes administratifs doivent avoir comme principale source d'inspiration une plus grande contribution à l'aménagement d'écoles et de centres d'éducation des adultes orientés vers le développement du potentiel de l'étudiant et axés sur la qualité des apprentissages. En déterminant les paramètres budgétaires du réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire pour l'année 1995-1996, nous avons donc privilégié une orientation, celle de diminuer le coût des services administratifs au profit des services directs aux élèves.

C'est ainsi que nous avons décidé d'appliquer une rationalisation plus marquée dans les subventions de fonctionnement administratif aux commissions scolaires, de ne plus financer des commissions scolaires pour des écoles vides et de maintenir les allocations de base pour la réussite éducative. J'aurai l'occasion, je suppose, au cours des crédits, d'indiquer les perspectives pour 1996-1997, puisque nous avons laissé entendre également qu'à partir de 1996-1997, là, ce ne sera plus des écoles vides, mais ça va être, en plus, des locaux vides dans les écoles, qui ne sont plus subventionnés. Ça veut dire qu'on donne un délai d'un an pour commencer à les occuper tout de suite, puis faire les ententes, puis faire en sorte qu'on commence à utiliser les locaux vides en leur disant un an d'avance.

À cet égard, les données dont j'ai pris connaissance en arrivant au ministère reflètent une situation dramatique à laquelle il faut s'attaquer en priorité. En effet, seulement 51 % des jeunes obtiennent leur Diplôme d'études secondaires dans un délai normal de cinq ans, alors que 36 % des élèves ne l'ont toujours pas obtenu après sept années d'études. Pourtant, une bonne partie d'entre eux ne délaissent pas l'école pour autant car près de 95 % des élèves de 16 ans, 90 % des élèves de 17 ans et 17 % des élèves de 19 ans y demeurent dans l'espoir d'obtenir leur diplôme.

Au cours de la prochaine année, il faudra poursuivre nos efforts pour garder à l'école les éventuels décrocheurs ou y ramener ceux et celles qui l'ont quittée, dans le but de faire acquérir au plus grand nombre et dans les délais prévus le diplôme de qualification qui leur convient. Nous ne pouvons nous permettre que le tiers de nos jeunes consacrent de nombreuses années à leurs études sans obtenir de diplôme.

Par ailleurs, le système offre peu de choix, à l'heure actuelle, aux élèves qui ne se destinent pas aux études postsecondaires. Pour tous ces élèves, il faut entrevoir des avenues nouvelles et audacieuses qui leur permettent d'investir leur énergie dans des études plus adaptées à leurs besoins, à leurs aspirations et à leurs talents. Il ne faut pas, aujourd'hui, renouveler le passé où, à ce moment-là, on était coupable d'être gaucher. Il faut que ces avenues permettent à ces jeunes d'obtenir une véritable qualification dans un milieu qui leur donne confiance en leurs moyens et en leur capacité de réussir.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons adapter nos services, en commençant par ceux qui sont liés à la petite enfance. En effet, quand on sait qu'un enfant qui double au primaire risque, une fois sur deux, de quitter l'école secondaire sans avoir acquis son diplôme, il est nécessaire de se donner les moyens de déceler le plus tôt possible les difficultés des élèves et de mettre en place les correctifs requis. La recherche a, d'ailleurs, démontré que les interventions auprès des jeunes enfants avaient un impact positif sur la réussite scolaire. Par conséquent, en 1995-1996, il nous faudra améliorer les services à la petite enfance afin de favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances, tout en répondant mieux aux besoins des familles d'aujourd'hui.

Actuellement, on compte environ 800 garderies en milieu scolaire. Afin de donner aux jeunes toutes les chances de réussir et de fournir aux parents le soutien nécessaire à cet effet, il nous faudra manifester une plus grande ouverture, particulièrement à l'égard des enfants de quatre et cinq ans. Au cours des prochains mois, les états généraux nous permettront de faire le point sur les attentes et les besoins en matière de services à la petite enfance. Pour ce faire, je compte sur la participation et la collaboration spéciale des parents.

Au cours des prochaines années, il faudra mettre le cap sur la qualité des apprentissages au premier chef, des apprentissages de base. Les nouveaux programmes d'études qui seront expérimentés au cours des prochaines années, en français et en mathématiques, présenteront aux élèves des défis accrus qui les inciteront à fournir un effort soutenu pour réussir leurs études. Les nouveaux programmes de français, langue maternelle, préconiseront un enseignement plus systématique de la grammaire et de l'orthographe, et mettront un accent plus résolu sur la lecture et l'écriture. Celui du primaire sera en application dès l'année 1995-1996. En mathématiques, par ailleurs, la révision du programme de deuxième cycle du secondaire est bien amorcée. Quant à la révision du programme d'anglais, langue seconde, au secondaire, elle suivra celle du programme du primaire qui est avancée, me dit-on.

Nos concitoyens et nos concitoyennes ont des attentes élevées à l'égard des apprentissages des jeunes en langue seconde. Cependant, il faudra bien se demander pourquoi les résultats obtenus ne sont pas plus impressionnants après tant d'heures d'enseignement de l'anglais. Les états généraux représenteront l'occasion idéale pour discuter de cette question.

Élargir l'accès à la formation professionnelle et technique. L'augmentation du taux de diplomation des jeunes passe aussi par la relance de la formation professionnelle au secondaire. Au cours de la dernière campagne électorale, le Parti québécois s'est engagé à ramener la formation professionnelle à un rang de droit aussi fondamental que l'est l'éducation en générale. On se souviendra que c'est avec désarroi que l'actuel premier ministre, alors chef de l'opposition, avait déploré la baisse constante des inscriptions en formation professionnelle au cours du règne libéral. En effet, le nombre d'inscriptions au secteur jeunes est passé de 67 022 étudiants, en 1986, à 6 559, en 1995.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, il était donc urgent d'agir. C'est ainsi qu'en janvier dernier nous avons mis sur pied un groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et sur la formation technique. Le rapport d'étape de ce groupe a conduit à la mise en place d'un programme de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle. En le rendant public, le 6 avril dernier, j'ai annoncé que quatre volets sur cinq du programme seraient implantés dès septembre 1995, l'autre, en septembre 1996, et qu'il opérerait à titre expérimental au cours des deux prochaines années. Et, s'il faut qu'il soit expérimental plus longtemps pour qu'il soit vraiment ajusté aux besoins des localités ou des régions, il ne sera pas impossible de le faire.

Destiné aux jeunes Québécoises et Québécois qui ont réussi leur troisième année du secondaire et qui sont attirés par la formation professionnelle, ce nouveau programme offre des alternatives nouvelles et diversifiées qui leur permettront d'échapper aux choix tragiques qui les confrontent trop souvent: poursuivre des études théoriques qui les rebutent ou décrocher. Ces alternatives ouvriront la porte de la préparation au marché du travail grâce aux formules de stages d'alternance travail-études et d'apprentissage en entreprise, tout en maintenant possible la poursuite de la formation vers les diplômes d'études professionnelles ou collégiales. De cette façon, le spectre du cul-de-sac, trop longtemps associé aux anciens programmes de professionnel court, pourra être écarté.

Le nouveau programme expérimental comporte les cinq volets suivants: premièrement, la création d'un protocole de partenariat école-entreprise pour développer l'organisation de stages d'alternance travail-études et d'apprentissage; deuxièmement, la création d'une nouvelle filière de formation professionnelle pour permettre aux étudiants qui ont réussi leur troisième année de secondaire et qui en manifestent l'intérêt de se préparer à l'exercice de métiers dits non spécialisés; troisièmement, l'accès à une année d'exploration professionnelle, après la troisième année de secondaire, pour donner aux jeunes l'occasion de s'initier à un programme de formation professionnelle ou de toucher à différentes disciplines; quatrièmement, la création d'un nouveau programme intégré secondaire-collégial, programme intégré DEP-DEC, pour favoriser le cheminement cohérent des étudiants à partir de la troisième année du secondaire jusqu'à la fin des études techniques du collégial; cinquièmement, l'accès à des programmes conduisant à l'obtention d'un Diplôme d'études professionnelles après la troisième année du secondaire. La mise en marche ou la mise en œuvre de ce dernier volet se fera en septembre 1996, suite à une consultation des partenaires du monde de l'éducation.

Au cours des prochaines années, il faudra aussi favoriser le développement d'une dynamique de concertation en vue d'une collaboration école-entreprise plus axée sur le développement régional. Et ça, ça va être une clé importante, si on veut, la pierre angulaire du développement de l'éducation, je dirais, pour quasiment tous les réseaux dans les années qui viennent: collaboration école-entreprise plus axée sur le développement régional. L'école et l'entreprise sont déjà en action dans leur milieu. En développant davantage le partenariat école-entreprise, nous contribuerons à faire en sorte que les programmes de formation professionnelle et technique dispensés par les écoles et les collèges répondent mieux aux besoins de qualification de la main-d’œuvre qui travaillera dans les entreprises de la région; pas les entreprises dans une bulle d'air, celles de la région.

Dans le cadre de la formation technique au collégial, j'ai l'intention de promouvoir l'approche retenue, favorisée pour la formation professionnelle et d'opérer ainsi une plus grande synergie entre le milieu et le collège. Cette nouvelle façon de faire permettra aux jeunes d'être directement à l'affût des besoins de leur région en matière de main-d’œuvre.

Dans la même veine, les entreprises seront appelées à collaborer plus intensivement en donnant aux jeunes l'accès à des équipements spécialisés et à une formation en milieu de travail, tant au niveau secondaire que collégial. Nous favoriserons les projets de formation qui seront branchés sur le développement régional et qui auront reçu l'appui tangible du milieu et des entreprises. Il en dépendra du dynamisme régional. Ceux qui ne bougeront pas devront attendre et ceux qui bougent seront supportés.

En effet, il est clair que nous devons aborder le XXIe siècle avec la ferme volonté de former des techniciens bien armés pour un marché du travail en constante évolution. Désormais, il ne sera donc plus question d'investir dans des infrastructures lourdes, coûteuses et dont la dépréciation rapide fait en sorte que la formation est vite déconnectée de la réalité du marché du travail.

Accorder un meilleur soutien aux groupes d'alphabétisation et d'éducation populaires. Par ailleurs, pour favoriser la formation de ceux et celles qui échappent complètement au système scolaire et qui ne sont pas fonctionnels sur le plan de la lecture, de l'écriture et du calcul, il faudra soutenir les groupes les plus susceptibles de les aider. Les organismes communautaires d'éducation et d'alphabétisation populaires autonomes accomplissent une mission très importante à cet égard. Ils œuvrent sur le terrain, près de clientèles difficilement rejointes par les services formels, et contribuent à plusieurs égards à l'émergence d'initiatives locales en matière d'éducation et d'alphabétisation. Ainsi, contrairement à ce qui était prévu par l'ancien gouvernement, nous avons décidé de soutenir la mission éducative de ces groupes communautaires.

En effet, j'ai annoncé récemment qu'ils demeureront sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et que leur financement sera établi sur la base d'une planification triennale de leurs activités. Ainsi, non seulement le processus de gestion des allocations sera allégé, mais, désormais, les organismes d'éducation et d'alphabétisation populaires accorderont plus de temps à la réalisation de leurs activités et moins de temps à la course aux subventions. Ils bénéficieront d'un financement plus élevé et plus stable.

L'enseignement collégial. En ce qui concerne le réseau collégial, les années qui viennent seront déterminantes. À cet égard, nous devons intensifier nos efforts afin de rehausser la qualité de la formation offerte aux étudiants. L'objectif de cette démarche est de fournir aux jeunes qui acquièrent une formation générale ou technique les moyens de relever les défis de performance et d'excellence que leur réserve le XXIe siècle, et de leur permettre d'accéder à des études universitaires ou plus rapidement au marché du travail.

Au niveau collégial, l'augmentation des heures en philosophie et du temps consacré à l'éducation physique contribueront à améliorer les apprentissages des étudiants, mais avec des cours en éducation physique qui vont être redéfinis. D'ailleurs, il y a eu un symposium justement en fin de semaine où j'ai eu l'occasion de rencontrer les professeurs d'éducation physique qui pétaient le feu d'enthousiasme.

Par ailleurs, pour que le collège devienne un milieu de vie plus intense et davantage axé sur le développement de la personnalité de l'étudiant, chacune des institutions devra développer des activités susceptibles de créer un sentiment d'appartenance au collège. Trop longtemps, le cégep a été perçu comme un lieu impersonnel et froid où l'étudiant est laissé à lui-même de l'année où il y arrive à l'année où il part. À mon avis, la mise sur pied d'activités socioculturelles et sportives constitue un moyen efficace d'intéresser et de motiver la population étudiante. Cette approche est déjà véhiculée dans certaines institutions, mais nous estimons qu'elles devraient toutes l'adopter et aller plus loin dans cette direction, car il s'agit d'un investissement dans la réussite des jeunes et, par conséquent, dans le rayonnement de leur collège d'attache.

C'est dans la même perspective que nous entendons mettre un terme à la pratique qui consistait à donner le feu vert à la construction, dans les centres urbains, de mégastructures pouvant accueillir des milliers d'étudiants. En effet, nous entendons proposer, pour l'année 1996-1997, aux collèges un plan de financement qui limitera les subventions allouées pour la clientèle entre 100 % et 110 % – nous devons les consulter là-dessus et discuter à ce point de vue là – du devis pédagogique de chacune des institutions. Il s'impose, si nous voulons favoriser la réussite, que chaque collège ait davantage le souci de mener ses étudiants vers leur diplomation dans des délais normaux.

La création récente d'une antenne collégiale à Amqui – une antenne collégiale, mais elle n'est pas encore annoncée; on a devancé un peu, là; Ha, ha, ha! je pense bien que la députée ne nous en voudra pas – et d'un collège francophone dans l'ouest de l'île de Montréal traduisent une nouvelle orientation qui vise à doter chaque région de ses institutions. Il en sera ainsi pour l'avenir. Les régions du Québec ne peuvent plus se vider de leur relève uniquement au profit des grands centres urbains. Le développement du réseau collégial doit refléter cet idéal de déconcentration et d'équilibre des services d'enseignement sur l'ensemble du territoire québécois.

Le gel des crédits budgétaires obligera les collèges à faire preuve d'originalité sur le plan administratif. En effet, ils devront chercher à alléger leur structure administrative et faire appel à la collaboration de tous les intervenants socioéconomiques dans leur milieu respectif. La mise en commun d'infrastructures avec le monde municipal et les entreprises représente une planche de salut sur laquelle nous devons compter pour relever le défi de la performance et affronter la nouvelle réalité budgétaire qui oblige à mieux utiliser nos ressources. Les sommes qui seront ainsi économisées pourront être affectées aux activités d'enseignement et aux services directs aux étudiants.

En lançant l'exercice de consultation pour la formation du conseil d'administration du collège francophone de l'ouest de l'île de Montréal, à Pointe-Claire, le 13 avril dernier, j'ai insisté sur le fait que cette nouvelle institution représentait un point tournant dans l'histoire des cégeps. Elle sera le symbole du collège de l'avenir. Elle devra représenter un exemple de souplesse et d'efficacité sur le plan administratif, et être un modèle d'excellence sur le plan de la formation préuniversitaire et technique. Lorsque ce projet sera réalisé, je suis convaincu qu'il aura des effets multiplicateurs et bénéfiques sur l'ensemble du réseau des collèges.

Bien que les institutions soient directement interpellées dans la poursuite de l'effort relié à la réussite éducative, nous entendons bien demander aux étudiants une contribution significative. Ainsi, tous ensemble, nous devrons identifier des solutions concrètes pour avant tout améliorer le taux de diplomation et réduire la période de temps que l'on consacre à l'obtention du diplôme. En effet, que ce soit par une orientation plus efficace de nos jeunes ou par l'implantation de mesures incitatives à la réussite scolaire, nous devons améliorer nos performances en ce domaine. En abolissant la triste et célèbre taxe à l'échec, en décembre dernier, plusieurs intervenants du monde collégial m'ont prié de trouver d'autres moyens pour accélérer la diplomation et la réussite. Nous étudions présentement des propositions en ce sens.

Il en va de même pour les partenaires que sont les enseignants au sein du réseau collégial. Les discussions en cours sur la réorganisation du travail permettront à tous, j'en suis persuadé, de prendre conscience de la nécessité de redoubler les efforts, sans pour autant exiger de l'État une contribution financière plus lourde. Le contexte actuel étant difficile, il nous faudra individuellement et collectivement faire les efforts nécessaires pour apporter une contribution significative au redressement de nos institutions.

L'enseignement et la recherche universitaires. En ce qui concerne le réseau universitaire, il va de soi que les consensus qui se dégageront des états généraux détermineront l'énoncé de priorités pour lesquelles il faudra prévoir, dans les années à venir, de nouveaux aménagements. C'est pourquoi il me paraît opportun, pour le moment, d'assurer une période de transition dans les règles budgétaires en 1995-1996, tout en évoquant, pour les années subséquentes, certaines remises en question de la formule de financement. Toutefois, sans présumer des conclusions des états généraux relativement à une nouvelle vision de l'université, je souhaite évoquer certaines perspectives qui pourront y être discutées dans un climat d'ouverture et de transparence.

Il me semble, d'abord, que le paysage universitaire québécois doit continuer de se diversifier. En effet, plutôt que de favoriser l'uniformité pour l'ensemble des universités, nous souhaitons que leurs différences soient accentuées pour qu'elles offrent à la clientèle étudiante des choix, des conceptions, des visions qui, dans une saine concurrence, sont complémentaires. Le Québec doit développer des modèles universitaires différents quant à la taille, à la clientèle, aux programmes d'études et au type d'activités de recherche.

Le rôle d'une université en région, en regard de nouvelles orientations, paraîtra prioritaire et déterminant. Cette mission, dévolue plus particulièrement à l'Université du Québec, à titre d'université publique, organisée en divers points du territoire québécois, revêt une importance particulière. Nous aurons l'occasion, dans les prochaines semaines, d'évoquer pour celle-ci certaines orientations qui nous apparaissent fondamentales en regard, notamment, de l'intensification de ses liens avec les collectivités locales et les entreprises, parce que ça serait beaucoup mieux que nos universités locales forment des gens pour les besoins de leur milieu plutôt que les former pour se dépêcher de les envoyer à l'extérieur.

En concertation avec l'ensemble des universités québécoises, il faut développer des moyens pour favoriser une nette augmentation du taux de diplomation à l'intérieur d'un délai raisonnable, et ce, pour tous les cycles d'études. Pour favoriser la persévérance des étudiants, il faut améliorer leur encadrement, surtout en première année d'université. Il faut rehausser la qualité de la formation initiale, valoriser l'acte d'enseigner et innover sur le plan pédagogique pour susciter l'effort et le dépassement. Bref, il faut développer une véritable culture de la réussite, appuyée par des politiques institutionnelles claires et par une meilleure évaluation des étudiants, sans aucune forme de complaisance.

En regard de standards désormais internationaux, il faut accentuer la cohérence des cheminements académiques et la valeur des diplômes. Dans un cadre de mondialisation qui touche autant la culture que l'économie ou, si vous voulez, de concurrence internationale, les programmes d'études des universités québécoises doivent faire l'objet d'un processus continu d'évaluation, de mise à jour et de consolidation. Les procédures que les universités se sont données en ce sens, individuellement et collectivement, doivent être encore plus efficaces.

Nous estimons que les processus d'élaboration de nouveaux programmes d'études ou de mise à jour des programmes actuels doivent être plus performants et plus rapides, tout en étant rigoureux. Mais il faut examiner l'opportunité de concentrer davantage les programmes, de réduire leur nombre et leur éparpillement pour, à la fois, diminuer les coûts et assurer aux étudiants une formation générale plus cohérente et plus équilibrée. Ainsi, le baccalauréat par cumul de certificats ne devrait pas constituer un assemblage hétéroclite, mais plutôt un ensemble organisé en fonction d'objectifs d'apprentissage.

Dans une conjoncture où la mise à jour continuelle des connaissances est devenue obligatoire, l'université ne peut pas fournir à l'étudiant un bagage définitif de connaissances. Elle doit plutôt l'initier à la pensée critique et à l'art d'apprendre pour le reste de son existence, étant entendu qu'il pourra, dans le cadre de son emploi, avoir également recours à l'université aux fins de sa formation continue et de la mise à jour de ses connaissances.

Des progrès considérables ont été faits dans le domaine de la recherche universitaire. Sur la base des indicateurs les plus fréquemment utilisées, les cher(…). Nos universités doivent jouer un rôle plus déterminant encore dans la stratégie de développement du Québec. Nous souhaitons qu'un accent particulier soit mis pour favoriser une meilleure collaboration entre le secteur privé et la recherche réalisée dans les universités québécoises, un partenariat étroit permettant de favoriser le développement des entreprises québécoises dans le domaine des technologies de pointe. Cet effort en matière de développement de la recherche doit être maintenu sans négliger la mission fondamentale d'enseignement et de formation des universités.

Par ailleurs, la crédibilité de nos institutions exige une plus grande imputabilité en regard de l'utilisation des fonds publics pour l'ensemble des activités universitaires. La conjoncture budgétaire invite au réexamen de nos façons de faire dans l'allocation des ressources, des ressources humaines notamment pour lesquelles les universités consacrent le plus gros de leur budget. Il semble évident que nous devons réévaluer des questions comme la tâche professorale et l'exclusivité d'emploi.

Sans avoir arrêté d'orientation précise à ce sujet, nous souhaitons que des discussions soient entreprises sur les enjeux budgétaires et organisationnels qui baliseront de manière incontournable la négociation imminente des prochaines conventions collectives de travail. Nous souhaitons aussi que l'on examine les paramètres de financement pour qu'ils soient davantage fondés sur des plans et devis généraux des activités d'enseignement et de recherche. Enfin, nous estimons qu'il serait sain et normal que les universités soient légalement tenues de divulguer les traitements et autres avantages consentis à leurs dirigeants.

L'aide financière aux étudiants. L'aide financière aux étudiants vise à favoriser l'accessibilité aux études en fournissant un soutien financier. En fait, il s'agit d'aider financièrement les personnes désireuses de poursuivre des études secondaires en formation professionnelle ou postsecondaires et qui ne disposent pas des ressources suffisantes. En arrivant au ministère, j'ai constaté une mauvaise planification et un manque de transparence évident dans la gestion de ce dossier. Les attitudes qui vont à l'encontre des principes de primauté du client et de saine gestion de l'administration publique ont d'ailleurs été dénoncés à plusieurs reprises par le Protecteur du citoyen.

Pour solutionner ces problèmes et pour donner suite à l'engagement pris par le Parti québécois au cours de la dernière campagne électorale, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants. Ce n'est pas un hasard si j'ai nommé à la présidence de ce groupe M. Guy MacDonald, qui a été pendant plusieurs années à l'emploi du Protecteur du citoyen, donc en connaissance des plaintes qui reviennent régulièrement devant le Protecteur du citoyen et surtout des arrimages qu'il y a entre les régimes, entre la sécurité du revenu, le bien-être social, l'aide aux étudiants; il y a des jonctions qui ne se font pas. Nous souhaitons que le régime de prêts et bourses soit plus soucieux des besoins de sa clientèle, plus efficace dans le traitement des dossiers, plus cohérent dans l'application de la loi et des règlements, tout en constituant un encouragement à la réussite dans des délais normaux.

Nous avons aussi apporté une attention particulière au choix des membres du groupe de travail afin que les discussions puissent s'appuyer sur un éventail représentatif de préoccupations et d'expériences vécues. Le groupe compte ainsi des étudiantes et des étudiants, des parents, des responsables d'aide financière au sein des diverses institutions d'enseignement, de même que des personnes qui œuvrent au ministère de l'Éducation.

Le comité MacDonald doit proposer des mesures afin d'améliorer à court terme le fonctionnement du régime d'aide aux étudiants, en particulier le service à la clientèle et l'administration générale du régime. De plus, il doit établir l'état de la situation du régime d'aide financière, notamment en évaluant l'endettement et les besoins des étudiants, en identifiant les problèmes de fonctionnement du régime et en mesurant son efficacité par rapport aux objectifs qu'il poursuit. Il a aussi pour mandat de comparer la situation financière des étudiants du Québec avec celle des étudiants du Canada et d'autres pays.

Par ailleurs, il doit proposer des mesures qui favoriseront la réussite, qui inciteront les étudiants à poursuivre leurs études à temps plein et à obtenir leur diplôme dans un délai normal. Enfin, le comité MacDonald doit déterminer des moyens d'arrimer l'aide financière au diplôme qu'un étudiant doit obtenir pour entreprendre un nouveau cycle d'études et il doit faire des propositions pour indiquer comment l'aide financière incitera à la réussite. Ses conclusions et recommandations seront soumises à la Commission des états généraux sur l'éducation pour fins de discussion.

Jusqu'à maintenant, ses travaux ont porté sur l'examen de l'ensemble du régime, c'est-à-dire sur ses objectifs, ses principes de base, ses composantes et sur sa gestion. Par ailleurs, dans le cadre de la consultation publique, les membres ont rencontré une quinzaine d'individus ou de groupes qu'ils ont sélectionnés à la suite du dépôt d'une trentaine de mémoires au début du mois de mars. Celui-ci doit maintenant analyser les recommandations qui ont été soumises et les intégrer à ses délibérations. De plus, afin que le tour d'horizon du régime soit des plus complets et puisque aucun groupe directement lié à la formation professionnelle au secondaire n'a présenté de mémoire, les membres ont invité des personnes qui œuvrent dans le domaine de l'aide financière au sein des commissions scolaires. Le dépôt du rapport final est attendu pour la première semaine de juin.

Comme je l'ai souligné précédemment en traitant du mandat du comité MacDonald, je suis sensible au problème de l'endettement étudiant. C'est pourquoi j'ai demandé au ministère de négocier avec les différentes institutions financières, c'est-à-dire les banques et les caisses populaires – institutions financières dont les taux de bénéfices sont à peu près les plus élevés de toute catégorie au niveau des entreprises – une nouvelle entente pour réduire le coût des intérêts sur les prêts de classe A qui sont à la charge du gouvernement. Les sommes ainsi dégagées permettront de maintenir les paramètres budgétaires du régime d'aide financière aux étudiants en 1995-1996.

En conclusion, voilà donc les principales orientations qui sous-tendront notre action pour chacun des secteurs de l'éducation en 1995-1996, qui sera une période de transition. Et, pour l'ensemble des composantes du système éducatif, l'année qui vient sera avant tout une période de remise en question. Après plus de 30 ans de développement et sous l'impulsion de plusieurs réformes, les services éducatifs se sont diversifiés et rejoignent plus de gens.

Par contre, les réformes entreprises ont souvent été partielles et plusieurs demeurent incomplètes. Le système scolaire a besoin d'un moment de réflexion en profondeur et d'une recherche de consensus mobilisateurs capables de lui inspirer le souffle créateur nécessaire pour aborder et préparer le XXIe siècle. Cette inspiration, nous souhaitons qu'elle puisse provenir de la base, d'abord, de ceux qui en ont plus besoin: les enfants et leurs parents; de ceux et celles qui, quotidiennement, vivent l'école et l'animent; de ceux et celles qui l'administrent.

La formule des états généraux vise tout à fait ces objectifs. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé dans cette voie d'un véritable forum de la nation pour marquer la priorité qu'il accorde à l'éducation. Cet exercice d'expression des besoins et des attentes de la population du Québec en matière d'éducation d'ici juin 1996 sera l'occasion de faire le point entre nous en vue d'établir un certain nombre de consensus sociaux sur ce qu'on doit faire ensemble pour répondre aux besoins d'éducation et de formation d'aujourd'hui et de demain. Les états généraux seront un forum de réflexion collective et de discussion sur les lectures de la réalité et de l'avenir, un lieu de définition des objectifs à privilégier pour l'école, entendue dans son sens le plus large, d'aujourd'hui et de demain, et un lieu d'émergence de consensus sociaux les plus larges possible en vue de l'action.

Je me suis engagé personnellement à tenir ces assises de la façon la plus démocratique qui soit, celle où les dirigeants politiques et les administrateurs devront se mettre à l'écoute des parents, des élèves jeunes et adultes, des enseignants, des enseignantes, des directions d'école et des populations locales. D'ici juin 1996, la population est donc conviée à participer à cet exercice de démocratie qui nous conduira, j'en suis assuré, à faire de l'école un lieu d'épanouissement de tous les enfants, de tous les élèves, un lieu où jeunes et adultes seront motivés à faire les efforts nécessaires pour apprendre et réussir, et aussi apprendre à réussir.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la société de l'an 2000 sera davantage scientifique. Cette société sera également celle des nouvelles technologies de l'information. Ces technologies conditionneront les habitudes de vie, tout autant que les processus de production. L'école sera, elle aussi, influencée par cet accès massif à toutes les données du savoir que permettent ces technologies. Celles-ci entraîneront forcément un renouvellement des méthodes pédagogiques et poseront le défi de préserver un espace francophone sur les autoroutes électroniques.

Le Conseil supérieur de l'éducation vient de le rappeler avec force: le parc d'ordinateurs dont dispose le système d'enseignement du Québec est insuffisant, en bonne partie désuet; les nouvelles technologies sont encore trop peu utilisées dans l'enseignement. Qu'est-ce que vous voulez, c'est la situation et, quand le gouvernement change, il ne peut pas prendre la situation sous bénéfice d'inventaire.

Ainsi, pour redresser la situation et faire du Québec le principal utilisateur des nouvelles technologies de l'information en éducation, nous avons annoncé, le 13 avril dernier, la tenue d'une conférence socioéconomique en 1995, au mois d'août si c'est possible. Dans le but d'établir des consensus sur les actions à prendre pour combler le retard du Québec en cette matière, cette conférence réunira en 1995 l'ensemble des intervenants, qu'il s'agisse des parents, des enseignants, des conseillers pédagogiques, des directions d'école, des commissions scolaires, des collèges, des universités et des fournisseurs d'équipements et de logiciels.

L'année qui vient représente donc aussi un temps de réflexion pour le moyen et le long terme, mais elle ne constituera pas pour autant un temps d'arrêt et ne conduira d'aucune façon à l'immobilisme. Au contraire, nous continuerons de miser sur le dynamisme, l'enthousiasme et la compétence de ceux et celles qui font l'école pour la réussite des élèves et des étudiants car, pour l'avenir du Québec, il faut nous assurer du développement de notre principale richesse, c'est-à-dire notre capital humain. Je vous remercie.